



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 janvier 2011

Le vingt sept janvier deux mille onze, à quatorze heures, le Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel s'est tenu à Orléans au Conseil régional du Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'Agence, en date du 4 janvier 2011.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Monsieur Jean-Michel BODIN ; Madame Clémence DAUPHIN ; Madame Annie DUBOURG ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Saadika HARCHI ; Madame Josette PHILIPPE.

L'Etat :

Madame JABORAT, représentant Monsieur Paul CANIONI recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Hélène SABARD, représentant Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Christine DIACON ; Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER.

Le maire de la commune de Château-Renault

Monsieur Michel COSNIER.

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BARDIN ; Monsieur Gérard BERT ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Stéphane DORET ; Monsieur Claude DRAZEK ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Monsieur Patrick LAMASSOUR ; Monsieur Yves LAUVERGEAT.

Représentants du personnel :

Monsieur Dominique BASTIEN ; Mademoiselle Julie GUILLAUMOT.

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Jean-François CHAINTREAU.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur CAYATTE, chargé de mission à la direction de la Culture du Conseil régional du Centre ; Monsieur Stéphane CLEMOT, Trésorier Payeur de Château-Renault ; Monsieur Frédéric SALLE, chargé de mission à la direction de la Culture du Conseil régional du Centre ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur de Centre Images ; Madame Laurence BRANA, responsable administratif et financier de Centre Images.

EXCUSES :

Monsieur Yann BOUSEGUIN ; Monsieur Paul CANIONI ; Monsieur Jean-François CHAINTREAU ; Monsieur Joël FILY ; Madame Karine GLOANEC MAURIN ; Monsieur Jean-Claude VAN DAM.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Monsieur Claude CADET est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2010

Délibération 01-2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel.

Délibère

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

. d'approuver le procès verbal du Conseil d'administration du 26 novembre 2010.

Votants : 16

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

Jocelyn TERMEAU

